

VITAMINTHE®



Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires :

Un ml contient :

Substances actives :

Niclosamide 240,0 mg

Oxibendazole 30,0 mg

Excipients :

Benzoate de sodium (E211) 2,2 mg

Métabisulfite de sodium (E223) 1,0 mg

Chlorure de déqualinium 0,5 mg

Forme pharmaceutique:

Pâte orale.

Espèce cibles:

Chats et chiens.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles:

Affections à parasites sensibles à l'oxibendazole et au niclosamide.

Chez les chiens et les chats, traitement des infestations par les parasites suivants :

- nématodes gastro-intestinaux :

Toxocara canis et *cati*

Toxascaris leonina

Ankylostoma caninum

Uncinaria stenocephala

- cestodes :

Taenia spp.

Dipylidium caninum

Contre-indications:

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue à l'une des substances actives.

Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance aux benzimidazoles.

Mises en garde particulières à chaque espèce cible:

Aucune.

Précautions particulières d'emploi chez les animaux:

Des résistances peuvent se développer lors d'une utilisation fréquente et répétée du médicament.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Eviter tout contact direct avec la peau.

Bien se laver les mains après utilisation.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

Autres précautions:

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité):

Des troubles digestifs transitoires (diarrhées, vomissements) sont rarement observés.
Les selles peuvent être passagèrement ramollies.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte:

L'innocuité de la spécialité n'a pas été étudiée durant la gestation et la lactation. L'utilisation de la spécialité devra faire l'objet d'une évaluation bénéfice/risque par le vétérinaire.

Interactions médicamenteuses et autres:

Non connues.

Posologie:

15 mg d'oxibendazole et 120 mg de niclosamide par kg de poids corporel en une administration unique, correspondant à 0,5 ml de pâte par kg de poids corporel, soit :

- pour une seringue pour administration orale de 10 ml : chaque graduation correspond au traitement de 2 kg de poids vif.
- pour une seringue pour administration orale de 25 ml : chaque graduation correspond au traitement de 10 kg de poids vif.

Le produit doit être administré en une seule prise, soit directement sur la langue de l'animal, soit dans la nourriture.
Aucune diète préalable n'est nécessaire.

voie d'administration:

Voie orale.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes):

Non connu.

Temps d'attente:

Sans objet.

Propriétés pharmacodynamiques:

- L'oxibendazole est un anthelminthique de la famille des benzimidazoles. Il agit en interférant au niveau du métabolisme énergétique des nématodes. Son efficacité anthelminthique est basée sur l'inhibition de la polymérisation de la tubuline en microtubules. La destruction du réseau microtubulaire conduit souvent à la désagrégation et à la mort cellulaire. Il possède une action ovicide, larvicide et adulticide.

L'oxibendazole présente une activité sur les nématodes gastro-intestinaux.

- Le niclosamide est un anthelminthique cestodicide de la famille du salicylanilide. Il intervient dans le métabolisme hydrocarboné du parasite en bloquant le cycle de Krebs, ce qui se traduit par une accumulation d'acide lactique permettant la lyse des téguments par les enzymes digestives. Il présente une activité sur la plupart des ténias des carnivores.

- L'association des deux principes actifs permet une activité de la spécialité à la fois sur les vers ronds (ascaris et ankylostomes) et les vers plats (ténias).

Caractéristiques pharmacocinétiques:

- Après administration orale, l'oxibendazole est partiellement absorbé par la muqueuse intestinale. La fraction absorbée conduit à un pic plasmatique environ 6 heures après administration, et subit une métabolisation au niveau hépatique, suivie d'une élimination urinaire.

La fraction non absorbée exerce son activité au niveau de la lumière du tube digestif, et est éliminée par les fèces.

- Le niclosamide n'est pas résorbé au niveau intestinal, il est éliminé dans les fèces.

Incompatibilités:

Non connues.

Durée de conservation:

Seringue de 10 ml : 12 mois.

Seringue de 25 ml : 18 mois.

Précautions particulières de conservation selon pertinence:

Aucune.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments:

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant:

VIRBAC
1^{re} avenue 2065 M - LID
06516 CARROS

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation:

FR/V/1070521 0/1989 - 01/03/1989

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance:

Exonéré de la Liste II.
Usage vétérinaire.

Classification ATC Vet:

QP52X

Seringue pour administration orale de 10 ml
GTIN : 03597132122061

Seringue pour administration orale de 25 ml
GTIN : 03597132122078

VIRBAC France

Espace Azur Mercantour
3^e rue LID
06510 CARROS

www.virbac.fr

